



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 65775

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur le devenir du site Aventis de Romainville (Seine-Saint-Denis). En effet, dans une convention signée entre la direction de l'entreprise Aventis et la préfecture de Seine-Saint-Denis, un engagement était pris de réindustrialiser le site et d'installer 1 035 salariés avant décembre 2005, dans ce qui devait devenir un pôle d'excellence de la recherche appelé Biocité 4. Aujourd'hui, il ne peut être dénombré que 254 salariés, dont 80 sont à Proskelia (société existante avant la convention). Les autres salariés se répartissent dans de très petites entreprises de 4 à 5, voire 2 salariés. Cette situation laisse inoccupés plus de 25 000 mètres carrés de locaux vides : il y manque toujours près de 800 salariés sur le site Biocité 4. Ce départ d'Aventis a causé un déficit de plus de 500 000 euros de ressources de taxe professionnelle à la commune de Romainville où est localisé ce site. Cette situation mériterait un engagement des pouvoirs publics, pour parvenir à un aménagement de diversification de ce site. Il lui demande donc les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65775

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5249